



RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01573
Numéro SIREN : 792 702 359
Nom ou dénomination : T&G DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2017 sous le numéro de dépôt 16320

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

T&G DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 €
Siège social : 20 rue Jean Duvert, 33290 BLANQUEFORT
792 702 359 RCS BORDEAUX

Le 21 AOUT 2017

sous le N° 16320

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 28 juin,
A 18h30,

La société T&G, Société à responsabilité limitée au capital de 1.800.000 euros, ayant son
siège social Prinsengeweg 23, 3700 TONGRES, représentée par Monsieur Olivier FAHY,

Associée unique de la société T&G DISTRIBUTION,
En présence de la société BERKEM DEVELOPPEMENT, Présidente non associée de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

[...]

II - A pris les décisions suivantes :

- [...]
- Mandat des commissaires aux comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

[...]

DEUXIEME DECISION

[...]

TROISIEME DECISION

[...]

QUATRIEME DECISION

La société H.AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et la société HOCHÉ & ASSOCIÉS,
Commissaire aux Comptes suppléant, ayant fait part de leur souhait de démissionner de
leurs mandats avant leur terme, l'Associée Unique décide de désigner en remplacement,
respectivement pour la durée des mandats restant à courir des commissaires aux comptes
titulaire et suppléant ayant présenté leur démission :

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire :

**La société VS AUDITEX, représentée par Monsieur Simon VEZIN,
81 rue Hoche – 33200 BORDEAUX**

- En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

**Monsieur Jean-Marc MAURETTE,
9 rue Matabiau – 31000 TOULOUSE**

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Pour la société T&G
Monsieur Olivier FAHY**

Pf
